

Il y a 80 ans

Le 1^{er} Septembre

1939 L'EVACUATION



Sommaire

1 à 2 Editorial et sommaire

3 à 4 L'état civil

4 à 17 Les infos communales

18 à 27 Les travaux

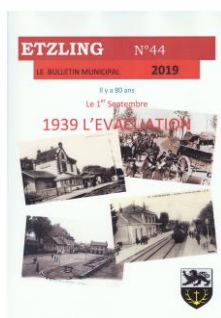
28 à 29 Le fleurissement

30 à 33 Patrimoine

33 à 43 Vie associative

44 Informations diverses

BULLETIN MUNICIPAL N°44 2019



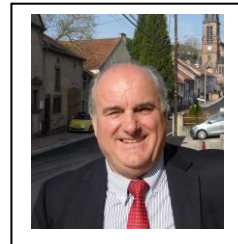
Téléchargeable sur le site
Internet de la commune

<http://www.etzling.info/actualités.html>

Equipe de rédaction :
HAMM Simon
BOUSENDORFER Nicole

Edito du Maire

Chers concitoyens



Le temps passe et les années filent, nous voilà déjà en 2020, année qui fut marquée par de nouvelles élections municipales au cours du mois de Mars. Lors de ce scrutin vous avez élu de nouveaux conseillers municipaux chargés de garantir l'avenir et la prospérité de notre village.

Une nouvelle fois vous nous avez massivement accordé votre confiance, ce qui nous conforte plus que jamais dans la volonté de poursuivre notre travail pour rendre notre commune encore plus attractive et plus prospère. Aussi je tiens à remercier très chaleureusement et avec une profonde reconnaissance toutes celles et tous ceux qui ont voté pour notre liste.

Les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même serons disponibles à vos côtés dans notre belle commune d'Etzling. Nous serons à votre écoute, prêts à échanger et ainsi capter vos attentes pour y répondre dans la mesure du possible.

Notre objectif principal est de concourir au mieux vivre ensemble en assurant des services diversifiés et complémentaires pour faciliter notre vie quotidienne. Nous agissons pour créer une vie locale agréable pour tous.

C'est le fruit d'un travail collectif avec vous, pour le bien commun.

Notre seul souhait avant tout est que l'on se retrouve dans les valeurs essentielles de respect, de solidarité, de partage, d'humanisme, et d'égalité des chances.

Hélas les difficultés économiques et sociales seront encore une fois bien présentes en 2020.

Mais rassurez-vous, nous saurons surmonter les obstacles qui se présenteront à nous et nous garderons ce souci constant, d'œuvrer pour un développement harmonieux de notre village, et ainsi garder notre cadre de vie, si important aux yeux de la population. Et pour conclure, je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin retraçant les principales informations sur la vie communale ainsi que les projets et réalisations de l'année 2019.

Restant toujours à votre écoute, soyez assurés de ma disponibilité et de mon engagement, de même que celle de mes adjoints et conseillers municipaux.

Et je terminerai par cette citation :

« La réussite appartient à tout le monde. C'est au travail d'équipe qu'en revient le mérite »

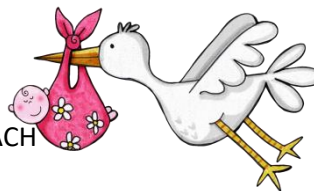
Franck Piccard

Jean-Luc JEHIN
Maire d'ETZLING

L'état civil

Les naissances

CARTOLANO Oracio né le 07 mars 2019 à FORBACH
LA MENDOLA Mila née le 08 mars 2019 à FORBACH
CAMINATI Mély née le 31 juillet 2019 à FORBACH
PEREZ Lenny, Yann, Patricio né le 20 août 2019 à NANCY
KERVELLA Martin, Daniel, Pierre-Stéphane né le 10 septembre 2019 à FORBACH
SCHUM Pauline Delphine, née le 16 octobre 2019 à SARREGUEMINES
WOLF Jade, née le 01 décembre 2019 à FORBACH



Les décès

STERZINAR Yolande, le 02 février 2019 à FORBACH
ADAM Joseph, le 09 février 2019 à ETZLING
MEYER Joseph, le 14 février 2019 à BITCHE
MULLER Dominique, le 08 avril 2019 à ARS-LAQUENEXY
PAULUS Léonard, le 26 avril 2019 à FREYMING-MERLEBACH
PIETYRA Gustave, le 30 mai 2019 à SAINT-AVOLD
SCHWARTZ Daniel, le 23 juin 2019 à ETZLING
AMER Marie-Madeleine veuve SCHWARTZ, le 07 juillet 2019 à FORBACH
BARRILE Alfio, le 20 juillet 2019 à SAINT-JEAN-ROHRBACH
HOUSELSTEIN Grégoire, le 17 août 2019 à ETZLING
HRVATIN Vida, veuve SAPINA, le 09 août 2019 à FORBACH
MOHR Hedwige, veuve MULLER, le 13 octobre 2019 à ETZLING
GREFF Joseph, le 26 octobre 2019 à ETZLING
SONN Sylvain, le 13 novembre 2019 à FREYMING-MERLEBACH
BREIT Arthur, le 10 décembre 2019 à SARREGUEMINES
BREIT René, le 18 décembre 2019 à SARREGUEMINES
MEYER Georges, le 21 décembre 2019 à ETZLING



Le mariage

FUNFROCK Guillaume et DINCHER Vicky
le 20 juillet 2019



Noces d'or

Le 05 juin 1969, M. et Mme FULLENWARTH Robert
8 rue du Lavoir

Le 29 août 1969, M. et Mme MULLER Joseph
8 rue de l'Abbé Reinstadler

Noces de diamant

Le 05 juin 1959, M. et Mme JASCHKE Erhard
12 rue Ste Croix



Le 15 juin 1959,
M. et Mme ALLARD Guido
10 rue de Spicheren



Le 11 juillet 1959, M. et Mme GAMEL Gilbert
55 rue Principale

Doyen et doyenne de la commune



GREFF Joseph
né le 2 mars 1923 à ETZLING



KNOBE veuve DIEHL Hildegard née le 6 mars 1923
à STIRING-WENDEL

EMPLOIS SAISONNIERS

CANDIDATURES 2020

Candidature à adresser à Monsieur le Maire

11 rue des Moulins 57460 ETZLING

Avant le 1^{er} juin 2019

Conditions :

- Etre majeur
- Etre étudiant
- habiter à ETZLING
- Postuler pour la première fois
(pour les autres s'il reste de la place)
- Etre en possession du permis de conduire si possible
- Emploi : Agent Technique d'Entretien
- Durée : minimum 15 jours, maximum 1 mois
(selon la charge de travail et le nombre de postulants)



Photo : emplois saisonniers été 2019

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE				
	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre		Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	
LUNDI	09h30 à 12h30	14h00 à 19h00	10h00 à 12h00	13h30 à 17h30
MARDI	09h30 à 12h30	14h00 à 19h00	10h00 à 12h00	13h30 à 17h30
MERCREDI	09h30 à 12h30	14h00 à 19h00	10h00 à 12h00	13h30 à 17h30
JEUDI				
VENDREDI	09h30 à 12h30	14h00 à 19h00	10h00 à 12h00	13h30 à 17h30
SAMEDI	09h30 à 12h30	14h00 à 19h00	10h00 à 12h00	13h30 à 17h30

Rappel : Recycler est un geste citoyen qui est fait pour respecter la nature.

Distribution des sacs multiflux

La prochaine distribution de sacs multiflux organisée par le Sydème aura lieu le mercredi 09 septembre 2020 de 14h00 à 19h00 à la salle polyvalente.

Sécurisation des poubelles

Les personnes intéressées par l'acquisition d'un cadenas pour sécuriser leur bac de ramassage des ordures ménagères peuvent s'adresser à la Communauté d'Agglomération Porte de France à FORBACH au service « Ordures ménagères ». Le tarif est de 20 euro.

LES PERMISSIONS DE VOIRIE

Les permissions de voirie se déclinent, pour les particuliers, en deux situations bien distinctes :

Le Permis de Stationnement

Il autorise l'occupation sans emprise au sol :

- ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade) ;
- pose d'une benne à gravats ou d'un échafaudage sur le trottoir ;
- dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable par exemple) ;
- stationnement provisoire d'engin (grue, camion-nacelle notamment), de baraque de chantier, d'un bureau de vente, d'une camionnette, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meubles par exemple.



Le maire délivre les permis de stationnement en agglomération sur toutes les catégories de routes : voies communales et départementales

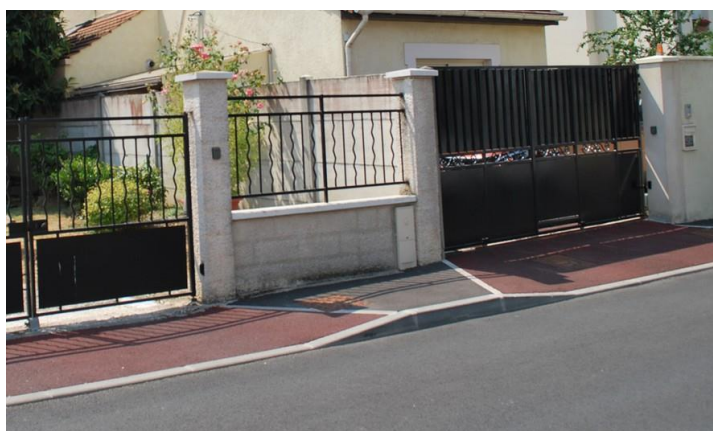
Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être accompagnée d'une demande d'arrêt de circulation.

La Permission de Voirie

Elle est nécessaire pour une occupation avec emprise sur le sol et pour des travaux qui modifient le domaine public, notamment :

- création sur un trottoir d'un bateau d'accès (ou entrée charretière) à une propriété privée ou un garage ;
- pose de canalisations et d'autres réseaux souterrains ;
- installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol par exemple.

Les permissions de voirie relèvent de la commune pour le domaine public communal, l'État pour le domaine public national et le Conseil départemental pour le domaine public départemental. Ces 2 dernières permissions s'obtiennent après avis de la commune.



Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être accompagnée d'une demande d'arrêt de circulation

Les formulaires de demande de permission de voirie Cerfa n° 14023*01 et ou d'arrêté de circulation Cerfa n° 14024*01 sont disponibles en version dématérialisée sur le site :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23509>

ou sur demande en mairie.

BRUITS ET VOISINAGES

Le retour des beaux jours implique souvent le retour des travaux de jardinage et de bricolage.

Ces travaux sont réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer des gênes pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

Ainsi je vous invite pour assurer la tranquillité publique à limiter les travaux bruyants pendant les horaires définis ci-après par arrêté communal :

- les jours ouvrables : de 08h00 à 12h00 et 14h30 à 19h30,

- les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



COLLECTE DES PNEUS USAGES

Consciente des difficultés pour certains particuliers disposant de pneus usagés de s'en débarrasser, la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France a décidé de proposer un nouveau service de collecte mensuelle. Elle a ainsi mis en place un dispositif mensuel visant à collecter les pneumatiques usagés. Ce service est gratuit et réservé aux particuliers résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération, avec une quantité limitée à 8 pneus par Sydem'pass et par an (pneus de voitures, moto et quads uniquement, propres et déjantés). Pour toute collecte de pneus supplémentaires, le service sera facturé à l'utilisateur 2.50 euros par pneu et ce, afin de couvrir la collecte, le transport et le traitement.

Cette opération se déroulera sur le parking visiteurs de la communauté d'agglomération tous les premiers mercredis du mois de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 17h30.



STATIONNEMENT

Des **doléances récurrentes** concernant le stationnement gênant des véhicules sur le trottoir nous sont rapportées. Nous tenons à rappeler une énième fois que les trottoirs sont destinés à assurer, en toute sécurité, la libre circulation des piétons et qu'il ne s'agit nullement de places de parking. Les propriétaires desdits véhicules sont donc priés de garer leurs véhicules sur leur propriété ou à défaut sur les parkings et de laisser les trottoirs aux piétons.

Nous rappelons que cette infraction est passible d'une amende de 135 euros.

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

Les intoxications au monoxyde de carbone – gaz incolore, inodore mais mortel – connaissent chaque année une tragique recrudescence. Elles sont le plus souvent liées à un défaut de fonctionnement sur un appareil à combustion (chaudière, cuisinière...), un manque d'aération et / ou de ventilation ou encore d'obstruction des grilles d'aération et des conduits de fumée. L'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint et l'utilisation à l'intérieur des locaux de groupes électrogènes demeurent également des causes d'intoxications récurrentes, tout particulièrement en période de grand froid.



MANIFESTATIONS ET CEREMONIES

8 mai 2019 : commémoration devant le monument aux morts avec la participation des enfants de l'école élémentaire, des sapeurs pompiers et du Brass Band de Kerbach



Le 11 novembre 2019





20 octobre 2019 :
banquet des Anciens du Village



Travaux réalisés par la communauté d'agglomération :

Comme vous l'avez peut-être déjà constaté, en fin d'année 2019, des travaux ont été engagés au lieu-dit la Bilschwiese, sur le chemin reliant l'Ackerbusch à la rue de la forêt. Des terrassements ont été effectués, le chemin a été empierré et en partie goudronné. Il s'agit de la deuxième tranche des travaux de la piste cyclable entre Gündingen et Tenteling qui s'inscrit dans le schéma directeur d'aménagement des pistes cyclables de la communauté d'agglomération de Forbach.



Ce tronçon relie Spicheren à la sortie d'Etzling en direction de Kerbach. Ces travaux devraient se poursuivre en 2020 par la pose d'un enrobé sur ce tronçon et de la signalétique. Une étude est en cours pour déterminer le tracé entre les villages d'Etzling, Kerbach et Tenteling.



LE PERSONNEL COMMUNAL :

Le personnel de mairie :

Accueil et bureau de poste :
Nicole MUNCHOW

Secrétariat général : Véronique FINCK



Le personnel des écoles :

ATSEM : Laurence HOUDE

Agents d'animation :
Christelle SCHMIDT et Céline BOUR

Le personnel d'entretien :

Martine MEYER et Patricia JUNG



Le personnel du service technique :

Mickaël MEYER



43 RUE NATIONALE
57600 FORBACH

LE CONSEIL DE FABRIQUE

Le Conseil de Fabrique a été créé par un décret de Napoléon 1er, le 30 décembre 1809. Ce décret fait suite au Concordat de 1805. Par suite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat intervenue un siècle plus tard en 1905 (lois sur la laïcité de la République), le Conseil de Fabrique est supprimé.

Or à cette date, l'Alsace-Moselle est annexée à l'Allemagne depuis 1871. Le Conseil de Fabrique continuera donc d'exister dans ces trois départements pendant l'annexion allemande et sera confirmé en 1919 lors de leur retour à la France par le traité de Versailles, dans le cadre de ce qu'on a appelé "le statut local".

Le Conseil de Fabrique est donc, en Moselle et en Alsace, un **organisme de droit public** (et non une association) ; il a pour mission de gérer les biens des paroisses. Il est doté d'une personnalité juridique et peut recevoir des financements de l'Etat et des collectivités territoriales. C'est pourquoi, sa gestion est soumise au contrôle actif de l'Evêché et des pouvoirs publics.

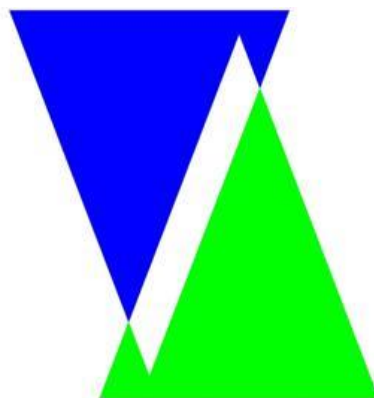
Dans les paroisses de moins de 5000 habitants, le Conseil de Fabrique est composé de 5 membres laïcs. De plus, sont membres de droit le Curé de la paroisse et, compte tenu de son caractère public, le Maire de la commune.

Depuis le 28 février 2019, date à laquelle Camille RAPPIN, président et membre du Conseil de Fabrique pendant plus de 19 ans a démissionné, la composition du Conseil de Fabrique d'Etzling est la suivante :

membre de droit :	Serge PHILIPPI curé
membre de droit :	Jean-Luc JEHIN maire
président :	Gérald GREFF
secrétaire :	Sandrine HOLLER
trésorier :	René BOUR
membre :	Thierry CAMINATI
membre :	Michèle MALICK



Afin de rassembler les paroissiens des 3 clochers de la Communauté de Paroisse (Alsting-Etzling-Spicheren), le Conseil de Fabrique a organisé un repas rehaussé par des sketches et danses du Chêne d'Or.



GUELLE & FUCHS
Géomètres-Experts

LES ORDURES MENAGERES

La Communauté d'agglomération Forbach Porte de France a été amenée, en décembre 2019, à modifier le mode de financement du service des déchets ménagers suite aux observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

C'est ainsi, qu'au 1^{er} janvier 2020, la collectivité a renoncé à percevoir la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et a institué la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Dorénavant, seuls les foyers et professionnels qui bénéficient effectivement du service contribuent à son financement. En outre, dans un souci d'équité, chaque foyer qui profite du même service contribue à même hauteur aux charges fixes de celui-ci et de manière proportionnelle selon le poids des déchets produits.

Le principe de la **REDEVANCE INCITATIVE**

Les usagers du service déchets du territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France sont équipés de bacs dans lesquels ils doivent déposer leurs sacs orange, verts et bleus.

Ces bacs peuvent être individuels ou collectifs.

Chaque bac est doté d'une puce électronique qui permet de le reconnaître au moment de la collecte par les camions bennes.



Depuis le 1^{er} janvier 2020 dans un souci d'équité, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) basée sur la valeur locative des biens immobiliers est abandonnée et remplacée par la redevance incitative.



Tout savoir sur **MA FACTURE**

La redevance incitative est composée de 2 éléments :

- **une part fixe semestrielle** de 133 €* / foyer,
- **une part variable** de 0,175 € / kg de déchets*.

LA PART FIXE semestrielle

133 € par foyer couvre le coût des sacs, de la collecte et du traitement des déchets ménagers déposés dans les bacs, la gestion des déchèteries, les points d'apport volontaire, les outils de communication...



LA PART VARIABLE

0,175 € / kg est relative au poids des déchets collectés.

Une facture est éditée 2 fois par an :



→ **en juillet** pour le 1^{er} semestre de l'année N,



→ **en janvier** (N + 1) pour le 2nd semestre de l'année N.

Elle est à payer directement au Trésor Public.

Facilitez-vous le paiement de la redevance, **optez pour la mensualisation ou le prélèvement à échéance.**

Les conditions seront précisées dans la prochaine facture à blanc (**facture test qui ne sera pas à régler**) que vous recevrez très prochainement dans vos boîtes aux lettres.

Pour ceux qui ont mensualisé le paiement de leur Taxe Foncière, ils peuvent **baisser leurs prélèvements** en prenant en compte la **suppression de la Taxe d'Ordures Ménagères** qui disparaît en 2020.

→ Plus d'infos sur impots.gouv.fr ou en vous rapprochant de votre centre des impôts.

HOY Chauffage
Sanitaire
Electricité

22 Rue Saint Guy
57350 STIRING-WENDEL



Chauffage



Sanitaire



Electricité



**Votre spécialiste pour
toutes vos installations et
réparations !**

**Contactez-nous :
03.87.85.40.24**

VIE SCOLAIRE

Bonne retraite Simone !

Mme BARTOLOMEI Simone qui était affectée aux écoles, à la cantine et au périscolaire a fait valoir ses droits à la retraite après 23 années au service de la commune.

Nous lui souhaitons une longue et paisible retraite !



Départ d'un enseignant

M. Mougengel, enseignant, en poste dans notre école maternelle depuis 2016 a demandé sa mutation pour une autre commune. Nous lui souhaitons une bonne continuation !

Une ouverture de classe à la rentrée et deux nouvelles nominations

La rentrée 2019 a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle classe : il s'agit d'une seconde classe maternelle. L'école fonctionne donc désormais avec 5 classes.

La nouvelle classe occupe l'ancienne salle du périscolaire à l'école élémentaire et l'accueil périscolaire se fait désormais dans une salle du sous-sol de l'école élémentaire.

Deux nouvelles enseignantes ont été nommées sur les postes en maternelle :

Mme Greff (petits-moyens) et Mme Gras (moyens –grands).



Les effectifs à la rentrée 2019 :

Maternelle petits moyens Mme Greff	18 élèves
Maternelle moyens grands Mme Gras	17 élèves
CP/CE1 Mme Vincent	21 élèves
CE1-CE2 M. Schaefer	22 élèves
CM1-CM2 Mme Breit	27 élèves
TOTAL	105 élèves

Vie scolaire



La classe de CE1/CE2 de M. Schaefer a présenté un film d'animation au festival Actu au CAC de Forbach, film pour lequel elle a obtenu un prix.

Printemps des poètes : les élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont écrit des poèmes que les enfants de maternelle et du CP ont illustrés.



Fête scolaire de fin d'année

Les sorties scolaires :



- Les enfants du CE et du CM se sont rendus à la boulangerie de Spicheren.

- Les élèves de maternelle ont fait une sortie au cinéma de Sarreguemines.

- Les élèves de la GS au CM2 ont assisté au concert d'Aldebert au Carreau de Forbach.

- Les classes de maternelle et CP ont fait une sortie au zoo de Sarrebruck.

- Les élèves du C.E. et du C.M. ont fait un séjour de trois jours à Vigy.



TRAVAUX REALISES

Eglise

Dans le cadre du suivi et d'entretien des cloches de l'église il s'est avéré nécessaire de remplacer un battant de cloche dont la boucle présentait une usure prononcée. Cette intervention a été faite par la Sté BODET de St Nicolas de Port.

Un architecte spécialisé dans les édifices public M. MARCINIAK Atelier 22 de Pont à Mousson, a été mandaté pour faire une analyse structurelle de l'église suite à l'apparition de fissures sur la voûte et aux bords de l'encadrement d'une fenêtre



Le bâtiment du Caritas

Dans le cadre de l'accessibilité une main courante a été posée le long de la rampe d'accès par l'entreprise HC ETA d'Etzling et une place de stationnement pour handicapés a été matérialisée devant le bâtiment par les ouvriers communaux.



Dans la salle commune du Caritas, des toilettes pour personnes à mobilité réduite ont été installées ce qui a nécessité l'arrachage de l'ancien escalier, travail réalisé par l'ouvrier communal. Les entreprises HOY de Stiring-Wendel et STEPEK d'Etzling, se sont attelés à cette tâche.



A l'extérieur, le mur du jardin qui menaçait de s'effondrer sur le terrain voisin a été arraché et une nouvelle clôture avec portillon a été mise en place sur un mur de soutènement reposant sur de nouvelles fondations. Travaux réalisés par l'entreprise DKBAT d'Alsting.



Par la même occasion, les boîtes aux lettres disparates et en mauvais état ont été remplacées par l'ouvrier communal.



L'école élémentaire

Des travaux de rénovations partielles de la cour d'école qui s'était en partie affaissée le long du mur de soutènement ont été entrepris par l'entreprise KLEIN de Diebling.

Les anciens bacs à fleurs qui avaient été bétonnés ont été arrachés et un caniveau a été mis en place pour favoriser l'écoulement de l'eau de pluie.





La jonction entre la cour et le préau a également été refaite à neuf.

Par la même occasion, les ouvriers communaux ont repeint le préau.



Club House

Le club house ne disposant pas de parking propre il été décidé d'y aménager en bordure de la rue du Plateau un petit parking. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise HC ETA d'Etzling.



MAIRIE

Faisant suite à la décision prise par le conseil municipal de construire une nouvelle mairie nous avons commencé par procéder au déménagement des archives et du mobilier afin de pouvoir intégrer provisoirement les anciens locaux du Crédit Mutuel distants de quelques mètres. Ces locaux ont bénéficié auparavant de quelques aménagements (remise en peinture des sanitaires, câblage électrique et internet, installation de la fibre pour le canal local, petits travaux de menuiserie, etc.) les entreprises Schwartz-Hum, Henry et Quadricolor y ont œuvré avant de procéder au déménagement effectué par l'entreprise David Déménagement et les ouvriers communaux.





Concernant les travaux sur le chantier de la mairie, il a été procédé au désamiantage effectué par la Ste GUNAY et à la destruction du bâtiment suivi du terrassement, réalisés par les sociétés BERG et IRION.





Salle Polyvalente

Afin de respecter la nouvelle réglementation, le défibrillateur installé précédemment à côté de la mairie a été posé à l'entrée de la salle Polyvalente.



Cimetière.

Une Stèle a été installée dans le jardin du souvenir, destinée à recevoir au bon vouloir des proches, une plaquette avec le nom du défunt.

Ces plaquettes sont disponibles en mairie.



Travaux réalisés par les ouvriers communaux

En dehors des travaux courants, les ouvriers ont installé une cuisine équipée dans le logement vacant du complexe du Presbytère et remis les murs et plafonds en peinture.



Le marquage au sol de la signalisation routière horizontale a été rénové.





Dans cette tâche, ils ont été aidés par les emplois saisonniers (WAGNER Jessica, CZAYKA Loïc et ROSENKRANZ Thomas)

Ils ont également entretenu les espaces verts et repeint les bancs publics et le préau et effectué des travaux divers.



Entre autre, les boîtes aux lettres du complexe du presbytère ont été remplacées, des fourreaux pour les mâts des couleurs du monument aux morts ont été posés et la mise en conformité du jardin du souvenir a été faite par la pose d'une grille et d'un réceptacle enterrés destiné à recueillir les cendres funéraires. Dans l'aire de jeux devant l'école primaire la poubelle incendiée a été remplacés.





ENTREPRISE

IRION

BATIMENTS - TRAVAUX PUBLICS

SARRE-UNION

Tél. : 03 88 00 12 00

LE FLEURISSEMENT

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les membres de la commission des maisons fleuries prennent en photos les maisons à présenter au jury, sans inscription préalable.

Les lauréats sont éliminés de la sélection pendant trois ans.

Cette année, c'est un jury composé de membres du conseil municipal de SCHOENECK qui a désigné les gagnants.

Les lauréats :



MME MEYER Martine

M. ET Mme MULLER Claude



M. et Mme BREIT Benoit



Mme ENKLER et M. REINERMANN



M. et Mme SCHMIDT Vincent



M. et Mme CITRO Anielo

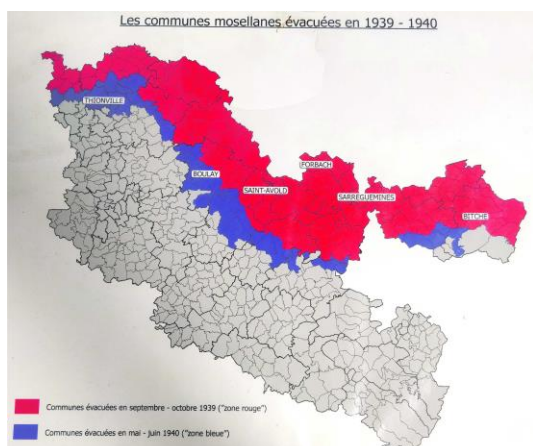


La remise des prix à eu lieu le
21 novembre 2019 dans la salle
du Club House



Premier septembre 1939, l'Evacuation

Dès l'achèvement de la ligne Maginot un plan d'évacuation des populations civiles dites de la « zone rouge », sise entre cette ligne et la frontière Allemande a été élaboré. Trois cent villages étaient concernés en Moselle par cette mesure ayant pour but de déplacer la population loin du théâtre opérationnel et de permettre ainsi aux troupes de manœuvrer librement.



Ce plan prévoyait l'évacuation de ladite zone, les différents points de rassemblement de la population et son acheminement en train vers diverses destinations puis leur accueil dans les départements de la Vienne, Charente, Charente maritime et dans une moindre mesure, Saône et Loire, Loire, Pas de Calais et tout ceci sous la direction du maire.

Des enveloppes cachetées contenant ces diverses modalités ont été distribuées en mairie et les gendarmes ont été chargés de vérifier à ce qu'elles ne soient pas ouvertes avant le feu vert donné par la préfecture.

Etzling n'échappe pas à cette règle.

Depuis l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne en mars 1938 et l'annexion des Sudètes après les accords de Munich le 29 septembre 1938, la population n'ignorait pas que l'Allemagne était en marche et qu'un conflit se profilait à l'horizon.

En 1939, le 15 mars, l'Allemagne après plusieurs menaces de guerre, intègre au Reich la Bohême et la Moravie, le 22 mai elle signe l'alliance germano-italienne, le 23 août, le pacte germano-soviétique de non agression puis l'ultimatum concernant la ville libre de DANTZIG lancé à la Pologne. Tout cela n'a fait que conforter l'éminence d'une guerre. La France s'y était déjà préparée et avait mobilisé les troupes de forteresse dès le mois de mars 1939.

Le 25 août, les classes les plus récemment libérées sont rappelées à leur tour et les premiers soldats à pied et à cheval sont aperçus en train de traverser le village pour se rendre à SPICHEREN le lendemain.

Dans le village, les plus pessimistes s'étaient préparés à cette guerre avec la possibilité d'une évacuation. Ils avaient même aménagé des caches pour y mettre des objets de valeur ou avaient préparé des caisses à emporter et des bagages.

Le premier septembre au matin par radio les habitants d'Etzling apprennent que l'armée Allemande est entrée en Pologne et qu'au vu de nos alliances nous allons entrer en guerre.

A ce moment les choses s'accroissent. Les mineurs dans les divers puits sont invités à rentrer chez eux. En fin de matinée, le maire d'Etzling, M. MULLER Jean reçoit l'ordre de décacheter les fameuses directives et de les suivre à la lettre. La France mobilise ses réservistes et les affiches sont placardées sur les panneaux de la commune. La date de mobilisation générale est fixée au samedi 2 septembre et tous les hommes valides entre 20 et 48 ans sont mobilisés et doivent se référer au fascicule de mobilisation.



Dans la foulée, le maire fait venir son adjoint, quelques conseillers municipaux, le curé et le garde champêtre M. WEBER Pierre et M. ALLARD Jacques l'appariteur et les informe des directives.

-M. WEBER fait sonner la cloche et informe la population qu'elle doit se préparer à quitter le village qui doit être libre de toute sa population avant 20 heures. L'itinéraire à suivre passe par PUTTELANGE aux LACS pour rejoindre FRANCALTROFF, tout en évitant les grands axes réservés aux militaires. La destination finale est LIDREZING, distant de 50km environ.

-Le trajet peut se faire par tous moyens, en charrette attelée, en voiture ou en vélo, avec une quantité de bagages limitée à 35 kg et des vivres pour plusieurs jours.

- Les femmes enceintes, les femmes avec des enfants nés en 1939 et les vieillards incapables de marcher doivent rejoindre la mairie où un transport en camion est prévu pour les acheminer à destination.

-Quatre jeunes de la localité sont conviés en mairie et il leur est demandé de rester dans le village jusqu'au départ des derniers villageois. Ils doivent ensuite rassembler le bétail et lui faire suivre le convoi. Le maire leur remet une autorisation leur permettant de rester dans le village après 20H00 pour accomplir leur mission.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSIGNE

destinée aux Maires en vue de l'évacuation de leur Commune

I.

L'évacuation des communes de la zone frontalière est susceptible d'être ordonnée prochainement. Dès la réception du présent document, le Maire devra prendre les dispositions nécessaires pour faciliter, quand l'ordre d'évacuation sera donné, l'évacuation de sa commune.

Il lui appartient en particulier de :

- 1° Informer le Comité local d'évacuation.
- 2° Avertir les populations d'un départ possible prochain. Les inciter au calme et à l'ordre.
- 3° Se renseigner.

A cet effet, il se met en liaison :

- a) avec les autorités civiles dont il relève.
- b) avec le légion de gendarmerie.
- c) avec le chef de la gare d'embarquement des trains, à qui il demande tous renseignements — sur l'aide que la population de la commune peut attendre de ces trains ; — sur l'opportunité d'effectuer des embarquements dans les gares privées.
- d) avec la commune de correspondance du centre de recueil :

Commune de : Château-Salins Arrondissement de Château-Salins

- a) Préparer le mouvement de la commune :
- b) Distribuer les fiches d'identité et engager la population à préparer les vivres et les bagages.
- c) Faire préparer le matériel à emporter.
- d) Effectuer les réquisitions des véhicules automobiles et hippomobilités nécessaires.
- e) Mettre au point le plan de mouvement de la commune.
- f) Constituer les groupements de marche, arrêter leur encadrement et distribuer les brassards et les lettres de désignation.
- g) Faire reconnaître :

— le point de 1^{re} destination : Francaaltroff ;

— l'itinéraire pour s'y rendre : Rehbach, Bickling, Vimpfen, Hunsbach ;

Puttelange, Bilsen, Aesch, Hof ;

- a) Distribuer les autorisations de maintien en place.
- b) Désigner un chef par équipe de sauvegarde et l'orienter sur les points ci-après :

Mission :

- Bavillonnement.
- Lédon avec l'autorité militaire.
- Conduite à tenir à l'arrivée de l'ennemi.
- Commune à rejoindre en cas d'évacuation totale.

c) Diriger les équipes de sauvegarde de moyens de transport obtenus par réquisition locale.

II.

L'évacuation commencera lorsque la Gendarmerie remettra au Maire l'ordre d'orientation de l'évacuation contenu dans une grande enveloppe portant l'inscription :

ORDRE D'EXÉCUTION DE L'ÉVACUATION.

Cette enveloppe contient en outre :

- les affiches d'évacuation ;
- les affiches « Remplacement sur l'arrivée du bétail de la zone frontalière » ;
- les affiches « Ordre de réquisition et de destruction des pigeons voyageurs (paris avant seulement) ».

Au reçu de l'ordre d'évacuation :

Le Maire, responsable de l'évacuation auprès des autorités civiles et militaires :

- 1° Fait alerter la population sans délai par signaux sonores (tamboeur, cloches et tous autres moyens), en lui faisant connaître la mesure édictée.
- 2° Fait immédiatement plonger les affiches jointes à l'ordre d'évacuation.
- 3° Fait charger le matériel à emporter.
- 4° Fait rassembler les groupements de marche.
- 5° Les met en route et assure l'évacuation de la commune.
- 6° Fait noter tous les pigeons voyageurs dans un délai maximum de deux heures, exige que chaque propriétaire de colombier lui remette un nombre de pattes baguées (avec bagues intactes) correspondant au nombre de pigeons inscrits sur le carnet de colombier et lui délivre un certificat mentionnant le nombre de volatiles sacrifiés ; il fait remettre les carnets de colombier et les pattes baguées à l'autorité militaire la plus proche (7).

CAS PARTICULIERS

1° Personnel mobilisable.

Au moment de l'évacuation :

- a) Le personnel mobilisable qui n'aurait pas encore été rappelé au moment du détachement de l'évacuation rejoint immédiatement et sans délai le lieu de mobilisation porté sur son fascicule.
- b) Le personnel mobilisable dans la position « Sans affectation » (doté d'un fascicule Z couleur bleu), est mis à la disposition du Maire, ainsi que le personnel appartenant aux 2 classes maintenues à la disposition du Ministère et non affecté à des unités de défense passive, pour l'exécution de l'évacuation, à l'exclusion de toute mission d'entretien et de sauvegarde.

Le personnel mobilisable visé au § h) suivra le sort de la population jusqu'au centre de recueil, et sera tenu d'observer son bureau de recrutement de ses résidences successives.

A partir des centres de recueil :

Le personnel visé au § h) (Position « Sans affectation ») sera tenu d'aviser son bureau de recrutement de ses résidences successives.

2° Jeunes gens de plus de 16 ans seront évacués obligatoirement et par priorité.

3° Étrangers.

Les étrangers de certaines catégories qui n'auraient pas été évacués sur ordre spécial au moment du détachement de l'évacuation, suivent le sort de la population civile.

4° Les affectés spéciaux (autres que ceux des P.T.T.) suivent le sort du reste de la population.

5° Les affectés spéciaux des P.T.T. et les employés des P.T.T. en cours d'appel rejoignent la commune de : Saargemündchen (7).

7) Les affiches indiquent la destruction des pigeons-voyageurs :

- a) pour les communes situées dans la partie avant de la zone évacuée sont gérées dans les pils E.Z.F.
- b) pour les communes situées dans la partie arrière de la zone évacuée sont jetées dans les bûches de gendarmerie.
- c) Annexe 1.

A l'annonce d'une telle nouvelle, la consternation était générale avec toutes les interrogations qu'on peut se faire.

Où va-t-on, pour combien de temps, qu'est-ce qu'on emporte, qu'est-ce qu'on fait des bêtes, etc.

Le curé, l'abbé MARTIN, traverse le village et se veut rassurant en disant qu'on reviendrait peut-être rapidement et qu'il ne fallait pas s'inquiéter, que tout était prévu et que les militaires s'occuperaient de nos bêtes restantes.

Dans la hâte, chacun prépare son balluchon avec juste quelques habits, ustensiles, couvertures et de l'alimentation pour plusieurs jours avec

bien sûr l'espoir de rentrer bientôt. On pense au Schnaps, à la photo de mariage, et on prend un peu d'huile, de la farine, de la viande et le jambon qu'on s'empresse de mettre sur la charrette et on attend l'ordre de partir.

Les charrettes sont attelées avec les chevaux ou les vaches et vers 16 heures, l'appariteur annonce le départ. Les premières charrettes s'ébranlent en direction du Totenberg et KERBACH, s'intercalant entre les premiers attelages venant déjà de SPICHEREN et d'ALSTING.

Peu de temps avant, le maire a reçu un appel de la Sous-préfecture l'informant qu'il restait quelques places dans le train mis à disposition pour évacuer les femmes et les personnes âgées. Quelques unes ont néanmoins préféré partir avec leur famille et faire le trajet à pied. L'une d'entre elles, Mme BOUR, a d'ailleurs donné naissance au cours du trajet à un fils prénommé Joseph. Les autres personnes au nombre d'une vingtaine ont répondu à l'appel du maire et ont été prises en charge devant la mairie puis transportées en camion jusqu'à la gare de Forbach.

Pendant ce temps le convoi formé principalement de charrettes attelées quittait le village. Les derniers habitants sont partis à la tombée de la nuit et en arrivant au sommet du Totenberg bon nombre se sont retournés pour regarder une dernière fois le village avant de partir vers l'inconnu. Au moment où le dernier attelage a franchi le sommet, l'éclairage public du village s'est éteint et les militaires ont pris position dans la commune. Après KERBACH les charrettes tirées par les vaches ont suivi la pente douce passant par BOUSBACH et TENDELING alors que les attelages formés de chevaux se sont attaqués à la côte de CADENBRONN. Au fur et à mesure, une longue colonne s'étirant sur des kilomètres s'est formée avec des voitures, des charrettes, des vélos, et des piétons avec leur baluchon sur le dos.

Sur place étaient restés les quatre jeunes hommes chargés de faire suivre les bêtes. Après s'être attablés au café où toutes les boissons étaient à leur disposition, ils ont tenté de sortir les vaches des étables. Ils ont commencé par celles de GREFF Victor. Les vaches à cette époque, restaient à l'étable toute l'année et ne sortaient que deux fois par jour pour aller s'abreuver à la fontaine. Ils sont bien parvenus à les faire sortir mais elles sont rentrées aussitôt refusant de suivre tout autre chemin que celui qui leur était familier. Ne parvenant pas à leurs fins, ils ont essayé de faire sortir les vaches de GREFF Nicolas. Celles-ci refusaient carrément de quitter leur étable, sautant et courant dans tous les sens, puis celles de BOUSENDORFER Paul, mais sans résultat non plus. Après une heure trente d'effort ils sont allés se désaltérer au café avant d'être interpellés par une patrouille militaire qui a pris position dans le village. Le chef de la troupe leur a intimé l'ordre de quitter immédiatement le village sous peine d'être accusés de pillage et fusillés. Ils ont obtempéré et pris la route du convoi. Ils diront plus tard que le chemin était tout tracé et qu'il suffisait de suivre les bouses de vaches laissées sur la route. Ils ont rejoint les leurs le lendemain à hauteur d'HELLIMER.



Ce long cortège est passé par METZING, GUEBENHOUSE pour rejoindre PUTTELANGE puis il a pris la direction de FRANCAITROFF où les premiers sont arrivés le samedi 2 septembre en fin de matinée. A DIFFEMBACH-les-HELLIMER, une cuisine de campagne militaire avait été mise en place qui distribuait le temps d'une pause un repas aux passants. Par la

suite tout le monde s'est retrouvé dans un immense parc à l'entrée de FRANCAITROFF où tous ces réfugiés ont passé la journée avant de repartir le lendemain matin vers 10 heures après que le curé d'Etzling ait célébré la messe dominicale.

Direction VIRMING, BERMERING, RODALBE et LIDREZING où le convoi s'est arrêté pour attendre les directives qui devaient suivre. Les Etzlingeois y séjournèrent pendant une semaine dans des granges et des maisons vides avant d'apprendre qu'ils seraient acheminés en camion jusqu'à la gare de HAMPONT. Les mineurs et leurs familles au nombre de 29 partiraient sans doute vers le Pas de Calais et les autres au nombre de 79 familles rejoindraient la Charente.

Pendant cette semaine d'attente, le maire qui disposait d'un camion est retourné à plusieurs reprises à ETZLING pour y prendre des victuailles au « Konsumverein », la coopérative de consommation et les a distribuées.

Une cuisine de campagne avait été installée dans le village où toutes les personnes d'ETZLING et d'ALSTING, pouvaient aller se ravitailler durant les longues journées passées dans cette petite commune où l'accueil était d'ailleurs très mitigé. Les gens de SPICHEREN se trouvaient à ZARBELING, localité voisine.

Les quelques femmes et vieillards qui ont pris le train se sont retrouvés à DIEUZE sur la place du marché à 01h00 du matin, abandonnés à leur triste sort. Les enfants avaient faim et froid et les femmes étaient obligées de les porter car elles n'avaient pas pu emporter les landaus. L'attente était longue quand finalement au lever du jour le groupe a été acheminé à ABONCOURT-SUR-SEILLE où une maison inhabitée leur a été octroyée. Les femmes ont trouvé du lait frais pour les enfants dans une ferme du village où elles ont eu la surprise de croiser Mme GREFF Odile du village qui se trouvait chez ses cousins. A la quête de leurs familles certaines femmes se sont rendues en mairie de MANHOUE, village distant d'une demi-heure de marche, pour collecter des informations, mais sans résultat. Toutes les recherches furent infructueuses jusqu'au jour où SCHULER Alphonse et LUDWIG Gustave partis à leur recherche depuis plusieurs jours sont passés en véhicule dans le village. Ils ont reconnu la petite Martha HASDENTEUFEL qui jouait dans la rue près de la fontaine et l'ont interpellée. Elle les a conduits chez sa mère où se trouvaient également les autres Etzlingeois. Rapidement ils ont organisé leur rapatriement en camion vers LIDREZING où tout le monde s'est retrouvé.

Le 9 septembre sous la conduite de M MEYER Emile, les familles de mineurs montent dans des camions et sont transportés jusqu'à la gare de HAMPONT avec leurs bagages. Là, ils ont pris place dans des wagons de voyageurs et ils ont pu mettre les bagages encombrants dans des wagons de marchandises se trouvant en queue de train. La destination était toujours inconnue mais à priori ce seraient les mines de charbon dans le Nord. Le train s'est élané et a pris la direction de Paris avant de remonter vers le Nord où il s'est arrêté dans une gare de triage à Lens vers 2 heures. Au petit matin, il est reparti en direction du Sud en passant par MELUN, SENS, AUTUN pour arriver finalement à MONCEAU les MINES.



Le même jour, dimanche 10 septembre, ce fut au tour du reste des villageois, au nombre de 287, d'être pris en charge par les camions et déposés à HAMPONT. Ils y resteront toute la journée et une grande partie de la nuit avant d'être contraints de prendre place dans des wagons de marchandise pour effectuer le trajet. Le train part vers sept heures le lundi matin et passe par SENS, ORLEANS, TOURS et POITIERS. Le convoi devant céder la priorité aux transports de troupes s'arrête à maintes reprises et souvent en pleine nature. Ainsi entre POITIERS et ANGOULEME, Melle GRANDEMANGE Marie, descend du train pour satisfaire un besoin naturel. Mal lui a pris car lorsqu'elle se trouvait à l'arrière d'un buisson,

le train s'est remis en route, la laissant seule en bordure de la voie. S'exprimant très bien en Français et en passant par plusieurs instances elle a pu retrouver les siens qui se sont arrêtés à CHATELAILLON, destination finale.

Sur place à LIDREZING sont restés dans des parcs, 17 chevaux, 110 vaches et 51 charrettes qui avaient servi à leur transport.

De même devant la gare de HAMPONT sont restées des dizaines de bicyclettes que les gens n'ont pu emporter avec eux.

Les évacués de MONTCEAU les MINES sont arrivés à destination le 10 septembre et ceux de CHATELAILLON le 12 septembre 1939 et il s'en suivra une autre étape car il fallait héberger tout ce beau monde mais ça c'est une autre histoire....



ASSOCIATION du VOLLEY D'ETZLING (A.V.E.)

L'association du Volley club d'Etzling (A.V.E.) créée en 2014, forte de 15 membres, se réunit une fois par semaine à la salle de sport, rue de la Montée à Etzling pour s'entraîner dans la bonne humeur de 17h15 à 19h30.



Toutes personnes intéressées peuvent s'adresser à la Présidente,

Mme HOUDE
Laurence tél : 06 83
37 65 78

ASSOCIATION DE PEINTURE

L'Association Dessin et Peinture, présidé par Jean-Marie Dincher, a organisé sa quatrième exposition de peinture dans la salle Polyvalente les 18 et 19 mai dernier. Quelques 120 tableaux étaient accrochés aux cimaises pour le plus grand plaisir des amateurs d'Art. Toutes les techniques étaient représentées, le crayon, le fusain, la sanguine, l'acrylique, l'huile.



Le public est venu en nombre et a pu apprécier la qualité du travail, certains membres ayant déjà obtenu des prix dans différents salons en Moselle. L'association avait également prévu un café/gâteaux le dimanche après-midi, ce qui a ajouté un côté très convivial à cette manifestation.

La mise à disposition de la salle le jeudi, a permis de recevoir les élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire, voisines. Le président et Joseph ZIMMER, ont donné un maximum d'informations sur la pratique de la peinture, des différentes techniques, du matériel, du mélange des couleurs...

A noter la présence de TV8, qui a réalisé un excellent reportage d'une durée de 5 mn, avec l'intervention pleine de spontanéité de quelques élèves de la Maternelle.



Pour tous contacts, s'adresser à M.
DINCHER Jean-Marie au :
03 87 88 33 03 ou au 06 31 11 70 64.

L'ASSOCIATION Vintage Automobile d'Etzling (V.A.E.)

L'association a pour objectif de créer des liens entre tous les amateurs de véhicules de collection, de favoriser la conservation et d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine. Elle projette également d'organiser des sorties et des manifestations publiques.

Nous invitons toutes les personnes intéressées par notre association de s'adresser à

M. HOUDE Raymond, tél : 06 20 62 46 88

Assemblée générale du
29 novembre 2019.



TÉLÉVISION LOCALE

ETZLING KERBACH



TELEK

Composition du Comité de direction

Président : René DAHLEM - Tél. : 06 59 36 60 11

Vice-président : Philippe RUDNIK

Secrétaire et adjoint : Michel BOUSENDORFER et Pascal CARTIER

Trésorier et adjoint : René LUDWIG et Pierre KIRSCH

Assesseur : Joseph FURGAL

Réviseurs des comptes : Daniel FRITZ et Jean-Luc JEHIN

Animateurs : René DAHLEM et René LUDWIG

Activités

Mise à jour infographique et diffusion sur le canal local des messages fournis **par les responsables des associations ou autres structures.**

Reportages sur les événements se déroulant dans la commune, suivis de la diffusion sur le canal local pendant deux semaines.

Permanence tous les mardis de 17h30 à 18h30 à la mairie provisoire, 11 rue des Moulins.

Si vous êtes intéressé par des reportages diffusés prenez contact avec un des animateurs : des copies numérisées sur DVD ou autre support de ces enregistrements peuvent être obtenues sur demande adressée aux animateurs.



Objectifs

La Télévision locale essaie d'être le reflet de la vie de notre commune. Cet objectif n'est réalisable que **si les associations et autres structures communales informent l'équipe d'animation de leurs manifestations.** Ces informations peuvent leur parvenir par différents moyens :

- par écrit en déposant la lettre en mairie ou dans la boîte aux lettres sur le côté gauche de la mairie
- par courriel à l'adresse internet : telek@rtvc.fr ou teletzker@gmail.com
- lors des permanences les mardis de 17h30 à 18h30 au local de la Telek
- enfin en contactant directement un des animateurs (René Dahlem ou René Ludwig)
- tél. : 06 59 36 60 11.

Avenir de la télévision locale

Nos fidèles téléspectateurs se posent évidemment la question du devenir de la Télévision locale. La réponse est simple : la diffusion s'arrêtera lorsque le réseau local sera remplacé par la fibre optique de la Communauté d'Agglomération (vraisemblablement vers la fin de cette année). La chaîne locale ne pourra pas être diffusée sur le nouveau réseau télévisé.

Que deviendra alors l'association TELECK ?

* soit continuation mais en diffusant les messages et éventuellement les reportages sur internet. Cette solution ne peut être envisagée par une commune toute seule car trop onéreuse. Des contacts ont été pris avec des communes voisines. Ces communes réussiront-elles à s'unir pour réduire ainsi les frais de diffusion ?

* soit continuation avec d'autres objectifs sous forme de club photo-vidéo par exemple, avec reportages à la demande des associations, réalisation de DVD, diffusion sur internet, initiation au matériel et logiciels vidéo à condition qu'il y ait suffisamment de personnes intéressées pour diriger l'association.

* Soit dissolution de l'association, s'il n'y a pas assez de personnes pour s'en occuper.

Si vous avez des idées, n'hésitez pas à en faire part à un membre du comité ou un des animateurs ou en mairie qui transmettra. Il n'est pas trop tôt pour réfléchir à cette question afin de trouver la meilleure solution.

LE CHENE D'OR

Une association créée pour donner à toutes les personnes qui le désirent la possibilité de se rencontrer dans une ambiance conviviale, chaleureuse et amicale. Elle compte actuellement plus d'une centaine de membres. Ces rencontres ont lieu dans la salle polyvalente le jeudi, tous les 15 jours de septembre à fin juin.

A côté des activités traditionnelles (jeux de société, carte, etc.) une équipe d'animation dynamique composée uniquement de membres de l'association agrémenté l'après-midi par des chants folkloriques, ou la présentation de saynètes humoristiques. Cette même équipe organise et anime des repas circonstanciels (beaujolais, Noël, carnaval, fête de printemps, fête de fin de saison).

Une excursion d'une journée, complète encore ce programme.

Si tu aimes donc

- retrouver des amis ou connaissances
 - partager des souvenirs
 - jouer, chanter, rire
 - passer un après-midi agréable dans une bonne humeur générale,
- N'hésite pas à rejoindre les rangs du Chêne d'or.

Tout nouvel adhérent est le bienvenu moyennant une cotisation annuelle de 12 euros.

Président M. MEYER Jean-Louis

tél : 03.87.87.44.06



La sortie asperges au mois
de mai.

Noël



Repas Harengs avec
animation



Noces de Diamant Elvire et Gilbert

Beaujolais nouveau.



L'ASSOCIATION GYM TONIC

L'association gym tonic stretching est une association qui fonctionne depuis de nombreuses années au village, les cours ont lieu le mardi soir de 18h45 à 20h sous la direction de Diane notre animatrice.

Une fois par mois une deuxième heure de gym plus rythmée a lieu de 20h à 21h. Au rythme de la respiration, les cours deviennent relaxation et sont adaptés à chacune.

Si donc vous voulez être et ou rester en forme, garder ou retrouver votre souplesse, votre tonicité, venez nous rejoindre le mardi soir au club house de la salle polyvalente

Présidente : Suzanne GAMEL



ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL

L'association a organisé le 23 mars une journée sur le thème « Nettoyons la nature » qui a réuni 55 adultes et 20 enfants de l'école élémentaire. Dans la bonne ambiance tous ces bénévoles ont fait le tour du ban communal pour ramasser des immondices divers (cannettes de bière, bouteilles en plastique, cartons et débris divers) qui démontrent une fois de plus l'incivilité de certaines personnes et le non respect de la nature. Cette démarche a permis de redonner à notre village une image plus accueillante.





Après une matinée de travail, un barbecue a été organisé, sponsorisé par la Municipalité et les Supermarchés SUPER U d'Oeting et CORA de Forbach que nous remercions grandement.

LIBERTY DANCERS

La danse en ligne allie la grâce et l'effort, faisant travailler le corps et l'esprit.

Sans impact ni traumatisme, cette discipline se pratique à tout âge, pas besoin de partenaire pour s'inscrire. On développe la mobilité, l'équilibre et la coordination. On améliore sa mémoire, s'amuse, concentré dans la musique, on se lâche physiquement et moralement !

Excellent contre le stress !

Les cours de danse sont enseignés à la salle polyvalente d'Etzling tous les mardis et mercredis :

Mardi :

de 19 H à 20 H pour les débutants (1 an et plus de pratique)

de 20 H à 22 H pour les novices (à partir de 2 ou 3 ans de danse)

de 21 H à 22 H pour les intermédiaires (à partir de 4 voir 5 ans de danse et +)

Mercredi :

débutants n'ayant jamais dansé, les premiers pas : 19h à 20h

New line en novices et intermédiaires de : 20h à 21h30

Le club propose également des sorties :

Un weekend à la Bresse en septembre,
un bal country avec l'orchestre Blue Jeans à la salle polyvalente d'Etzling en mars et un repas de Noël et de fin d'année.

Pour tout renseignement, téléphoner
au 09 81 89 93 99.



JEUX INTER-COMMUNES

Pour la deuxième édition des jeux inter-communes, la ville de Behren a vu les choses en grand : participation de plus de 10 communes de la communauté d'agglomération de Forbach. Des T-Shirts au nom de leur commune ont été offerts aux participants, chaque commune ayant une couleur différente.



A l'issue des jeux, une saucisse et une boisson étaient également offerts aux participants.

Les jeux se sont déroulés le 6 juillet, sous le soleil, dans la bonne humeur et avec une excellente animation et organisation.

Les perdants ont gagné le poids d'un membre de l'équipe en patates.



TENNIS CLUB D'ETZLING

Depuis le mois de septembre 2019, une petite équipe a eu l'envie de relancer les activités sportives du tennis club d'Etzling.

Le club compte actuellement 22 membres dont 15 enfants âgés de 7 à 15 ans.

Pour la saison 2020/21 des cours de tennis d'une heure par semaine (enfants et adultes) sont proposés les mardis de 17h à 19h et les mercredis de 18h à 20h selon les catégories.

Le club propose également une licence loisir sans cours de tennis.



Pour tous renseignements ou inscriptions vous pouvez contacter :

La présidente : Carole Killian au 0681402653.

L'ASSOCIATION M.A.M. DU BONHEUR (MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES)

Cela fait maintenant 3 années que la « MAM du bonheur » d'Etzling a ouvert ses portes au 1A rue des Champs. Nous sommes trois assistantes maternelles (Désirée, Carmela et Nathalie) toutes agréées pour accueillir simultanément 12 enfants de 2 mois à 3 ans. A ce jour, quelques places sont encore disponibles pour l'accueil de vos enfants.

La M.A.M. est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. (Ces horaires peuvent être aménagés en fonction de la demande).

Nos journées sont rythmées par différentes activités en fonction de l'âge des enfants accueillis; comptines et chants, histoires, bricolage, peinture, pâte à modeler, motricité, marionnettes, jeux libres,...

Nous avons la chance de compter parmi notre équipe une assistante maternelle parfaitement bilingue allemand/français, de ce fait nous faisons également quelques activités en allemand ce qui permet aux enfants de se familiariser avec la langue.



Pour tout autre renseignement nous sommes joignables au 07.85.74.81.9 – 06.51.50.41.02 – 07.62.07.64.67 ou sur notre page Facebook « MAM DU BONHEUR »





**ANTENNE SATELLITE-SECURITE-
RESEAUX FIBRE-
PROTECTION Foudre**

SCHWARTZ-HUM

03 87 95 11 96
schwartz-hum@orange.fr
SARREGUEMINES

**CUISINIER - TRAITEUR**

51, rue Principale
57200 WOELFLING
Tél. 03 87 02 33 46
traiteurschmitt@orange.fr
www.traiteurschmitt.fr





Calendrier prévisionnel des manifestations 2020

Mois	dates	libellé
FEVRIER	15 16 29 01/03	UNION SPORTIVE ETZLING (football) Vide grenier ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES Carnaval
MARS	08	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Théâtre en platt
AVRIL	04 25 26	NETTOYONS LA NATURE ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES
MAI	09 10 16 17 23 24	ASSOCIATION PARTAGE CAMEROUN repas LIBERTY DANCERS Journée démonstration + soirée country VAE VINTAGE AUTOMOBILE ETZLING Repas dansant années 60
JUIN	01 20 21 27 28	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS marche ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES Fête de fin d'année scolaire ASSOCIATION VOLLEY BALL D'ETZLING Tournoi
SEPTEMBRE	05 06	MOTO CLUB LES PETROLETZLINGEOISES Repas
OCTOBRE	17 18	Repas des anciens
NOVEMBRE	07 08 14 15 28 29	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Soirée disco ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS Repas AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Sainte Barbe - repas
DECEMBRE	05 06	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES Fête de Noël – St Nicolas

